

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel Interrégional FEDER Massif Central 2014-2020
Version	2018.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	12 juin 2019

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	4
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	4
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	10
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 6c	10
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 6d.....	13
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 2 / 3d.....	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 3 / 1b.....	21
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4	23
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	25
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	26
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	28
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	28
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	29
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	30
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)	31
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	32
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	33
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	38
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS	42
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	43
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	44
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	46
10.1. Grands projets	46
10.2. Plans d'action communs	49
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	52
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	52
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	61

11.3.	Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	61
11.4.	Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	62
11.5.	Rôle des partenaires dans la réalisation du programme	63
12.	INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	64
12.1.	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations	64
12.2.	Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	68
13.	ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	70
14.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	71
14.1.	Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	71
14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	71
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	71
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	71
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	72
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	72
15.	INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	73
16.	CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	74
17.	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	77
	Documents.....	79
	Résultats de la dernière validation	80

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

1. Partenariat

La situation observée en 2018 montre une mobilisation et une stabilisation progressives du partenariat.

La présidence du GIP Massif central a changé le 11 juillet 2018. Les élus se sont investis dans le suivi de l'autorité de gestion.

La conduite du partenariat avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), en charge de la Convention interrégionale de massif (CIMAC, principale contrepartie du POI Massif central) s'est poursuivie.

Le comité de massif a été installé, dans sa nouvelle composition, le 9 mars 2018, ce qui a contribué à un renouveau de la mobilisation du partenariat - élus et acteurs socio-économiques - du Massif central.

2. Comités de programmation et de suivi

En 2018 cinq comités de programmation se sont tenus, dont deux en consultation écrite. 55 dossiers ont été programmés en 2018 pour un montant total de 4 209 216,42 € de FEDER, soit 10,5% de la dotation du POI Massif central.

Deux comités de suivi ont été organisés :

- le 25 mai pour valider la modification du programme relative aux indicateurs et le RAMO 2017 et présenter les résultats de l'évaluation de mise en œuvre ;
- le 6 décembre, pour valider la modification de la maquette financière du programme tenant compte d'une part du retard de programmation de l'axe 2 et d'autre part des besoins de l'axe 1 et de l'axe 3 et pour valider la modification du plan d'évaluation.

3. Avancement de la programmation

Au 31 décembre 2018, le FEDER programmé s'élève à 20 385 583,46€ de FEDER sur 327 dossiers, soit 50,96% de la maquette du POI.

Toutefois, on note un tassement du montant programmé annuel (7M€ en 2015 ; 5M€ en 2016 ; 4,1M€ en 2017 ; 4,2 en 2018) mais une stabilisation en 2018. La programmation 2018 a, en grande partie, été alimentée par l'appel à projets « Relever le défi démographique ». La programmation des projets des Pôles de pleine nature se poursuit au fil de l'eau suite à la sélection des pôles effectuée en novembre 2016 pour lesquels la mise en place du programme d'action s'étale jusqu'en 2020.

L'essentiel des cofinancements provient des Régions et de fonds Etat (FNADT Massif central) et, dans une moindre mesure, des Départements.

4. Avancement des paiements

Au cours de l'année 2018, 46 contrôles de service fait ont été certifiés (21 acomptes et 25 soldes) pour un montant total de dépenses de 4 758 637,84€.

Au 31 décembre 2018, le montant des dépenses certifiées s'élevait à 10 024 658,63€, donnant lieu au paiement aux bénéficiaires de 4 954 404,87€ de FEDER, soit 24,30% du FEDER programmé et 12,38% de la dotation du programme.

La cible du dégageant d'office n'a pu être atteinte en 2018. Bien que le stock était suffisant, la totalité des dossiers n'a pu être traitée. La caractéristique du programme Massif central étant de soutenir des dossiers, pour la plupart de faible montant (et comportant de nombreuses dépenses), le temps de gestion par dossier est important. En outre, les effectifs du GIP ont été incomplets une bonne partie de l'année. Une équipe complète (et la potentielle externalisation du traitement d'une partie des CSF) en 2019 devrait permettre d'atteindre de meilleurs résultats.

5. Avancement des indicateurs

L'avancement de la programmation donne des résultats globalement positifs quant à l'atteinte des valeurs intermédiaires du programme.

La révision du programme relative aux indicateurs (programme adopté le 13/02/2019) a permis de ramener les valeurs intermédiaires des indicateurs financiers à un niveau plus proche des cibles du dégageant d'office 2018 (grâce à la déduction des préfinancements dans le calcul de ces valeurs).

Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs intermédiaires ont été atteintes à l'exception de l'indicateur financier de l'axe 2 qui reflète le retard important pris sur la programmation des projets relatifs à la construction bois dans le Massif central.

Sur le plan méthodologique, les valeurs intermédiaires des indicateurs du cadre de performances ont été atteintes, notamment grâce à la comptabilisation d'opérations en cours de réalisation à partir de l'année 2017 qui a permis de valoriser des réalisations constatées sur des opérations non encore finalisées (règlement d'exécution n°2018/276 modifiant le règlement d'exécution n°215/2014), en complément des opérations soldées.

Une étape clé de mise en œuvre est prévue au cadre de performance. Il s'agit des pôles de pleine nature ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action structures sélectionnés dont la valeur est stabilisée depuis 2016, date à laquelle tous les Pôles de Pleine Nature structurés ont fait l'objet d'une sélection par appel à projet.

6. Contrôles

Les audits opérationnels ont concerné sept dossiers correspondant à un montant de dépenses certifiées de 594 379,29€ et un montant FEDER payé égal à 254 405, 46€. Le taux résiduel d'erreur extrapolé de 2% est en nette diminution par rapport à 2017.

Sur l'exercice comptable, 50 contrôles de services faits correspondant à 42 opérations ont été traités.

En l'absence de contrôleur interne (recrutement en cours en 2018), il n'y a pas eu de contrôle sur la piste d'audit interne.

32 contrôles de conformité ont été faits par l'autorité de certification.

Un contrôle ciblé risques a été réalisé sur le contrôle de la procédure marché public et l'éligibilité des dépenses et les suites données au contrôle.

7. Organisation de l'autorité de gestion (GIP et Régions)

L'année 2018 a été marquée par plusieurs arrivées au sein de l'équipe du GIP et parmi les référents Massif central en Régions. Deux gestionnaires ont été recrutés au cours de l'année (un remplacement en janvier et une création de poste en juillet) ainsi qu'un chargé de mission dédié au secteur de l'axe 2 du POI (création de poste - arrivé en juillet). En parallèle, le GIP a connu un départ de chargé de mission en novembre et une absence de gestionnaire le 2^{ème} semestre 2018.

En termes d'organisation interne à l'autorité de gestion, deux postes ont été repositionnés (un responsable gestion, procédures, contrôles et un référent-gestionnaires et suivi des paiements).

Pour renforcer le suivi du POI et l'identification d'interlocuteurs par thématique en interne et vis-à-vis du partenariat et des porteurs de projets, quatre référents thématiques ont été identifiés au sein de l'équipe d'instructeurs : biodiversité, tourisme de pleine nature, bois et accueil-innovation.

En 2018, 8,47 ETP ont été dédiés à l'autorité de gestion du POI Massif central (toutes missions confondues).

Par ailleurs, en ce qui concerne les mises à dispositions, le poste de contrôleur interne est resté vacant en 2018 et la fin de la mise à disposition des référents Synergie et communication a été mise en application.

Enfin, concernant les référents Massif central chargés de l'animation du programme, une journée de formation a été organisée le 27 février 2018 par l'autorité de gestion pour les référents arrivés en 2017. Un nouveau référent, a été recruté à l'été 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
AXE 1	PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL	<p>9,7 M€ ont été programmés sur l'axe 1 depuis le début du programme, soit un taux de programmation de 46% (maquette à 21 M€). Les paiements s'élèvent à 2 255 639 € et représentent 22% du FEDER programmé et 11% du FEDER maqueté.</p> <p>L'axe 1 présente une dynamique globalement positive.</p> <p>Le rythme de programmation de l'O.S 1.3 (5,6 M€ programmés pour les pôles de pleine nature et itinéraires) a ralenti en 2018 mais devrait reprendre en 2019 avec un nouvel appel à projets Itinérance.</p> <p>En 2018, la réalisation de la mesure biodiversité est moins rapide qu'en début de programme (3,5M€) en raison d'une moindre animation qui devrait être relancée en 2019 notamment grâce à un appel à manifestation d'intérêt préparé avec le soutien de la Région Occitanie.</p>
AXE 2	CONCRÉTISER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE BOIS DU MASSIF CENTRAL	<p>Le taux de programmation de l'axe 2 est de 26% (2,4M€ programmés sur une maquette de 9M€). Les paiements s'élèvent à 521 321 € et représentent 22% du FEDER programmé et 6% du FEDER maqueté.</p> <p>La moitié des crédits programmés sur cet axe concerne la mesure « positionnement des produits bois sur les marchés ». Il s'agit en grande partie de projets de « démonstrateurs bois » : 12 projets ont été recensés dont 6 sont programmés.</p> <p>Le retard de programmation s'explique en partie par l'application de la réglementation relative aux aides d'Etat, qui limite le taux d'aide publique et la mobilisation de FEDER, par un ralentissement de l'animation sur cette thématique jusqu'à mi-2018 et par les difficultés techniques et organisationnelles de structuration de la filière bois (non spécifiques au Massif central).</p>
AXE 3	PROMOUVOIR LES INITIATIVES DE NOUVEAUX MODES DE DÉVELOPPEMENT PORTÉES PAR LES TERRITOIRES	<p>Le taux de programmation de l'axe 3 est de 85% (7,3M€ de FEDER programmés sur 8,6M€ de FEDER maquetés). Les paiements s'élèvent à 1 668 503€ et représentent 22% du FEDER programmé et 19% du FEDER maqueté.</p> <p>Le taux de programmation a fortement évolué en 2018 grâce au nouvel appel à projets Accueil qui a permis de relancer la dynamique de programmation en 2018.</p> <p>Cette dynamique devrait se poursuivre en 2019 grâce à un nouvel – et dernier pour la période 2014-2020 – appel à projets.</p>
AXE 4	Assistance technique	70,10% des crédits relatifs à l'Assistance technique ont été programmés (soit 0.9M€ sur une maquette de 1,4M€). 0.5 M€ ont été reçus en paiement.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		Les dossiers programmés concernent les frais de personnel et l'animation / communication.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	AXE 1 - PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	En transition	8,82			1,18			
S	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	En transition	8,82			9,41			
F	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	Plus développées	6,18			0,82			
S	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	Plus développées	6,18			6,59			
F	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	itinéraires soutenus	En transition	2,35			1,18			
S	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	itinéraires soutenus	En transition	2,35			4,70			
F	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	itinéraires soutenus	Plus développées	1,65			0,82			
S	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	itinéraires soutenus	Plus développées	1,65			3,30			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	1,18			1,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	7,64			5,29	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00
F	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	0,82			0,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	5,36			3,71	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
F	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	0,59			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	2,94			2,94	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
F	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	0,41			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	2,06			2,06	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	0,00	0,00	0,00
F	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	0,00	0,00	0,00
F	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	0,00	0,00	0,00
S	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	0,00	0,00	0,00
F	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	0,00	0,00	0,00
S	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 1 - PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS1.3 - Accroître les retombées économiques du tourisme de pleine nature et d'itinérance dans le Massif central

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IRes4	nombre d'emplois touristiques sur le périmètre des pôles de pleine nature et des itinéraires soutenus	emplois	En transition	3 844,93	2013	3 844,93			La valeur de référence (moyenne de la période 2010-2014) est 3845, et la valeur cible 3845 pour 7 pôles sélectionnés et 2 itinéraires. Ces données confirment la tendance à l'érosion de l'emploi touristique et l'enjeu fixé par le PO d'une stabilisation plutôt que d'une augmentation nette.
IRes4	nombre d'emplois touristiques sur le périmètre des pôles de pleine nature et des itinéraires soutenus	emplois	Plus développées	2 694,07	2013	2 694,07			La valeur de référence (moyenne de la période 2010-2014) est 2694, et la valeur cible 2694 pour 7 pôles sélectionnés et 2 itinéraires. Ces données confirment la tendance à l'érosion de l'emploi touristique et l'enjeu fixé par le PO d'une stabilisation plutôt que d'une augmentation nette.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IRes4	nombre d'emplois touristiques sur le périmètre des pôles de pleine nature et des itinéraires soutenus							3 818,00	
IRes4	nombre d'emplois touristiques sur le périmètre des pôles de pleine nature et des itinéraires soutenus							2 675,00	

Axe prioritaire	AXE 1 - PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	1 764,00			563,17			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	1 764,00			1 084,86			Seuls les dossiers présentant une action directement observable sur un périmètre donné sont comptabilisées (investissements/ équipements, plans de gestion). Les actions générales d'animation, sensibilisation, connaissances ne sont pas comptabilisées.
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	1 236,00			394,61			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	1 236,00			760,14			Seuls les dossiers présentant une action directement observable sur un périmètre donné sont comptabilisées (investissements/ équipements, plans de gestion). Les actions générales d'animation, sensibilisation, connaissances ne sont pas comptabilisées.
F	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	projets	En transition	7,06			4,12			
S	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	projets	En transition	7,06			3,53			
F	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	projets	Plus développées	4,94			2,88			
S	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	projets	Plus développées	4,94			2,47			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	118,72			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	732,06			442,18	0,00	0,00	332,22	0,00	0,00
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	83,18			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un	512,94			309,82	0,00	0,00	232,78	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
		meilleur état de conservation									
F	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	2,35			2,35	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
F	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	1,65			1,65	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00	0,00	0,00
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00	0,00	0,00
F	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	0,00	0,00	0,00
S	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	0,00	0,00	0,00
F	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	0,00	0,00	0,00
S	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 1 - PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS1.1 - Enrayer la perte de biodiversité des écosystèmes emblématiques du Massif central

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IRes1	Part des milieux ouverts herbacés classée en agriculture à haute valeur naturelle	pourcentage	En transition	62,00	2010	62,00	69,00		le plan d'action CEA a permis d'actualiser les données pour la valeur de référence (2010) qui sera de 77% il n'y a pas de valeur pour 2014 ou 2015 car la donnée n'est actualisable que tous les 10 ans. La valeur de l'IRes est de 69% en 2017 - Source: Solagro
IRes1	Part des milieux ouverts herbacés classée en agriculture à haute valeur naturelle	pourcentage	Plus développées	62,00	2010	62,00	69,00		le plan d'action CEA a permis d'actualiser les données pour la valeur de référence (2010) qui sera de 77% et la valeur cible 77% il n'y a pas de valeur pour 2014 ou 2015 car la donnée n'est actualisable que tous les 10 ans. La valeur de l'IRes est de 69% en 2017 - Source: Solagro
IRes2	Part d'espèces spécialistes dans le suivi temporel des oiseaux communs	oiseaux	En transition	68%	2013	68%		72%	plan d'action CEA: Données 2013 (données plus récentes indisponibles en 2015) Il est proposé que l'année de référence soit 2013 plutôt que 2002: 68% Valeur actualisée en 2018 par le Muséum d'Histoire Naturelle
IRes2	Part d'espèces spécialistes dans le suivi temporel des oiseaux communs	oiseaux	Plus développées	68%	2013	68%		72%	plan d'action CEA: Données 2013 (données plus récentes indisponibles en 2015) Il est proposé que l'année de référence soit 2013 plutôt que 2002: 68% Valeur actualisée en 2018 par le Muséum d'Histoire Naturelle

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IRes1	Part des milieux ouverts herbacés classée en agriculture à haute valeur naturelle								
IRes1	Part des milieux ouverts herbacés classée en agriculture à haute valeur naturelle								
IRes2	Part d'espèces spécialistes dans le suivi temporel des oiseaux communs								
IRes2	Part d'espèces spécialistes dans le suivi temporel des oiseaux communs								

Axe prioritaire	AXE 1 - PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS1.2 - Améliorer les retombées économiques des services environnementaux pour le Massif central

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IRes3	Part des projets pilotes viables économiquement à la fin du programme	projets pilotes (pourcentage)	En transition	0,00	2013	50,00			observation à réaliser en fin de programme
IRes3	Part des projets pilotes viables économiquement à la fin du programme	projets pilotes (pourcentage)	Plus développées	0,00	2013	50,00			observation à réaliser en fin de programme

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IRes3	Part des projets pilotes viables économiquement à la fin du programme	0,00		0,00		0,00		0,00	
IRes3	Part des projets pilotes viables économiquement à la fin du programme	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	AXE 2 - CONCRÉTISER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE BOIS DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 2 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	617,40			236,96			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	617,40			842,60			
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	422,60			166,04			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	422,60			590,40			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	29,40			5,88			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	29,40			15,88			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	20,60			4,12			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	20,60			11,12			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	588,00			231,08			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	588,00			826,73			La valeur 2016 est établie sur la base des valeurs cibles prévisionnelles telles que conventionnées avec les bénéficiaires et ne tient pas compte d'éventuels doubles comptes.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	412,00			161,92			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	412,00			579,27			La valeur 2016 est établie sur la base des valeurs cibles prévisionnelles telles que conventionnées avec les bénéficiaires et ne tient pas compte d'éventuels doubles comptes.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	3 528 000,00			0,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	3 528 000,00			174 218,52			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	2 472 000,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
		entreprises (subventions)									
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	2 472 000,00			121 621,48			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	735 000,00			203 237,51			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	735 000,00			760 409,09			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	515 000,00			142 404,51			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	515 000,00			532 803,65			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	84,00			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	726,00			686,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	58,00			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	511,00			482,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	3,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	12,00			10,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	2,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	9,00			7,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	81,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	714,00			676,00	0,00	0,00	46,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	56,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	502,00			475,00	0,00	0,00	33,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	174 218,52			174 218,52	0,00	0,00	35 280,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	121 621,48			121 621,48	0,00	0,00	24 270,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	101 405,25			37 473,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	606 669,32			545 347,05	0,00	0,00	107 025,21	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	71 052,66			26 256,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	425 081,23			382 113,92	0,00	0,00	74 990,46	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 2 - CONCRÉTISER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE BOIS DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS2 - Accroître les retombées économiques produites par les PME de la filière bois construction du Massif central.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IRes5	taux de croissance des emplois de la filière bois-construction du Massif central	pourcentage	En transition	-4.93%	2013	0%		-8.32	-4.93% entre 2006 et 2013 alors qu'au niveau national l'évolution est de -6.06 (et non +8.91%) entre ces deux périodes = Mise à jour dans le cadre du plan d'action -8.32% entre 2010 et 2015 (Source: INSEE - recensement de la population). Au niveau national: -13% entre 2014 et 2016 (Source: France Bois Forêt).
IRes5	taux de croissance des emplois de la filière bois-construction du Massif central	pourcentage	Plus développées	-4.93%	2013	0%		-8.32	-4.93% entre 2006 et 2013 alors qu'au niveau national l'évolution est de -6.06 (et non +8.91%) entre ces deux périodes = Mise à jour dans le cadre du plan d'action. -8.32% entre 2010 et 2015 (Source: INSEE - recensement de la population). Au niveau national: -13% entre 2014 et 2016 (Source: France Bois Forêt).

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IRes5	taux de croissance des emplois de la filière bois-construction du Massif central								-4.93%
IRes5	taux de croissance des emplois de la filière bois-construction du Massif central								-4.93%

Axe prioritaire	AXE 3 - PROMOUVOIR LES INITIATIVES DE NOUVEAUX MODES DE DÉVELOPPEMENT PORTÉES PAR LES TERRITOIRES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 3 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	En transition	29,40			10,00			
S	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	En transition	29,40			15,29			
F	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	Plus développées	20,60			7,00			
S	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	Plus développées	20,60			10,71			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	5,88			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	12,34			10,58	0,00	0,00	8,00	0,00	0,00
F	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	4,12			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	8,66			7,41	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	0,00	0,00	0,00
S	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	0,00	0,00	0,00
F	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	0,00	0,00	0,00
S	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 3 - PROMOUVOIR LES INITIATIVES DE NOUVEAUX MODES DE DÉVELOPPEMENT PORTÉES PAR LES TERRITOIRES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS3 - Améliorer l'attractivité du Massif central pour les actifs par des modèles de développement innovants

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IRes6	Solde migratoire de la population active du Massif central	nombre de personnes	En transition	2 942,35	2013	3 015,85	3 494,48		données issues du rapport CEA validé : valeur de référence (2013) = 2942, valeur cible (2023)= 3015 Mise à jour: INSEE, recensement de la population 2015
IRes6	Solde migratoire de la population active du Massif central	nombre de personnes	Plus développées	2 061,65	2013	2 113,15	2 448,51		données issues du rapport CEA validé : valeur de référence (2013) = 2162, valeur cible (2023)= 2114 Mise à jour: INSEE, recensement de la population 2015

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IRes6	Solde migratoire de la population active du Massif central								
IRes6	Solde migratoire de la population active du Massif central								

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4

Axe prioritaire				AXE 4 - Assistance technique							
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IRS8	nombre de réunions d'information auprès des bénéficiaires potentiels	réunions		30,00			24,00			
S	IRS8	nombre de réunions d'information auprès des bénéficiaires potentiels	réunions		30,00			24,00			
F	ISR10	nombre de jours de formation du personnel de l'autorité de gestion	jours		100,00			67,00			
S	ISR10	nombre de jours de formation du personnel de l'autorité de gestion	jours		100,00			67,00			
F	ISR6	dépenses certifiées	euros FEDER		40 000 000,00			4 954 404,87			La valeur 2017 correspond aux montants de dépenses certifiées. Elle est mise à jour pour correspondre au montant du Feder certifié.
S	ISR6	dépenses certifiées	euros FEDER		40 000 000,00			4 954 404,87			La valeur 2017 correspond aux montants de dépenses certifiées. Elle est mise à jour pour correspondre au montant du Feder certifié.
F	ISR7	nombre de fiches projets mises en ligne sur le site Internet du programme	fiches		100,00			80,00			
S	ISR7	nombre de fiches projets mises en ligne sur le site Internet du programme	fiches		100,00			80,00			
F	ISR9	nombre d'évaluations	évaluations		4,00			1,00			
S	ISR9	nombre d'évaluations	évaluations		4,00			1,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IRS8	nombre de réunions d'information auprès des bénéficiaires potentiels	22,00			20,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00
S	IRS8	nombre de réunions d'information auprès des bénéficiaires potentiels	22,00			20,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00
F	ISR10	nombre de jours de formation du personnel de l'autorité de gestion	65,00			52,00	0,00	0,00	16,00	0,00	0,00
S	ISR10	nombre de jours de formation du personnel de l'autorité de gestion	65,00			52,00	0,00	0,00	16,00	0,00	0,00
F	ISR6	dépenses certifiées	2 607 873,26			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR6	dépenses certifiées	2 607 873,26			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR7	nombre de fiches projets mises en ligne sur le site Internet du programme	34,00			7,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00
S	ISR7	nombre de fiches projets mises en ligne sur le site Internet du programme	34,00			7,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00
F	ISR9	nombre d'évaluations	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR9	nombre d'évaluations	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IRS8	nombre de réunions d'information auprès des bénéficiaires potentiels	0,00	0,00	0,00
S	IRS8	nombre de réunions d'information auprès des bénéficiaires potentiels	0,00	0,00	0,00
F	ISR10	nombre de jours de formation du personnel de l'autorité de gestion	0,00	0,00	0,00
S	ISR10	nombre de jours de formation du personnel de l'autorité de gestion	0,00	0,00	0,00
F	ISR6	dépenses certifiées	0,00	0,00	0,00
S	ISR6	dépenses certifiées	0,00	0,00	0,00
F	ISR7	nombre de fiches projets mises en ligne sur le site Internet du programme	0,00	0,00	0,00
S	ISR7	nombre de fiches projets mises en ligne sur le site Internet du programme	0,00	0,00	0,00
F	ISR9	nombre d'évaluations	0,00	0,00	0,00
S	ISR9	nombre d'évaluations	0,00	0,00	0,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	403
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	10
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	393

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2018 Cumul - hommes	2018 Cumul - femmes	2018 Total annuel	2018 Total annuel - hommes	2018 Total annuel - femmes
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	563,18					
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	394,60					
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	2 652 631,11					
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	1 858 646,29					
AXE 1	I	ECMO	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDER	En transition	10,00					
AXE 1	I	ECMO	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDER	Plus développées	7,00					
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDER	En transition	1,18					
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDER	Plus développées	0,82					
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	En transition	231,08					
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	Plus développées	161,92					
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	681 192,20					
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	477 297,93					
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	1 962 159,94					
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	1 374 846,76					
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDER	En transition	10,00					
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDER	Plus développées	7,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	118,72	0,00	0,00	
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	83,18	0,00	0,00	
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	1 537 970,30	0,00	0,00	
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	1 077 625,44	0,00	0,00	
AXE 1	I	ECMO	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDER	En transition	10,00	10,00	4,12	
AXE 1	I	ECMO	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDER	Plus développées	7,00	7,00	2,88	
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDER	En transition	1,18	1,18	0,00	
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDER	Plus développées	0,82	0,82	0,00	
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	En transition	81,00	0,00	0,00	
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	Plus développées	56,00	0,00	0,00	
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	295 613,20	0,00	0,00	
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	207 130,33	0,00	0,00	
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	1 012 976,16	0,00	0,00	
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	709 772,42	0,00	0,00	
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDER	En transition	5,88	0,00	0,00	
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDER	Plus développées	4,12	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	0,00
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	0,00
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	0,00
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	0,00
AXE 1	I	ECMO	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDER	En transition	0,00
AXE 1	I	ECMO	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDER	Plus développées	0,00
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDER	En transition	0,00
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDER	Plus développées	0,00
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	En transition	0,00
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	0,00
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	0,00
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	0,00
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDER	En transition	0,00
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDER	Plus développées	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	441			1 764,00		
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	309			1 236,00		
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	2534671			24 696 000,00		
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	1775994			17 304 000,00		
AXE 1	I	ECMO	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDER	En transition	4.7			8,82		
AXE 1	I	ECMO	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDER	Plus développées	3.3			6,18		
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDER	En transition				8,82		
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDER	Plus développées				6,18		
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	En transition	176.4			588,00		
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	Plus développées	123,6			412,00		
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	3524794			11 760 000,00		
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	2469753			8 240 000,00		
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	En transition	2058000			10 113 600,00		
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDER	Plus développées	1442000			7 086 400,00		
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDER	En transition	8.82			29,40		
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDER	Plus développées	6.18			20,60		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
AXE 1	FEDER	En transition	Total	24 696 000,00	50,00%	13 995 730,19	56,67%	12 782 032,37	2 772 537,96	11,23%	110	2 652 631,11
AXE 1	FEDER	Plus développées	Total	17 304 000,00	50,00%	9 806 532,04	56,67%	8 956 117,92	1 942 662,66	11,23%	76	1 858 646,29
AXE 2	FEDER	En transition	Total	11 760 000,00	45,00%	3 527 708,14	30,00%	2 359 253,97	681 192,20	5,79%	17	681 192,20
AXE 2	FEDER	Plus développées	Total	8 240 000,00	45,00%	2 471 795,50	30,00%	1 653 082,71	477 297,93	5,79%	12	477 297,93
AXE 3	FEDER	En transition	Total	10 113 600,00	50,00%	9 927 281,97	98,16%	8 749 230,42	2 263 859,13	22,38%	67	1 962 159,94
AXE 3	FEDER	Plus développées	Total	7 086 400,00	50,00%	6 955 850,64	98,16%	6 130 413,16	1 586 241,44	22,38%	47	1 374 846,76
AXE 4	FEDER	En transition	Total	1 646 400,00	50,00%	1 154 114,88	70,10%	1 154 114,88	598 516,03	36,35%	2	
AXE 4	FEDER	Plus développées	Total	1 153 600,00	50,00%	808 665,52	70,10%	808 665,52	419 368,37	36,35%	0	
Total	FEDER	En transition		48 216 000,00	48,78%	28 604 835,18	59,33%	25 044 631,64	6 316 105,32	13,10%	196	5 295 983,25
Total	FEDER	Plus développées		33 784 000,00	48,78%	20 042 843,70	59,33%	17 548 279,31	4 425 570,40	13,10%	135	3 710 790,98
Total général				82 000 000,00	48,78%	48 647 678,88	59,33%	42 592 910,95	10 741 675,72	13,10%	331	9 006 774,23

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
AXE 1	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR	4 802 684,60	4 345 914,92	1 366 191,27	28
AXE 1	FEDER	En transition	090	01	07	07	06		15	FR	3 333 837,17	2 993 377,87	279 242,07	31
AXE 1	FEDER	En transition	091	01	07	07	06		15	FR	5 859 208,42	5 442 739,58	1 127 104,62	51
AXE 1	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		22	FR	3 365 146,35	3 045 096,85	957 263,27	19
AXE 1	FEDER	Plus développées	090	01	07	07	06		15	FR	2 335 953,94	2 097 400,82	195 659,41	21
AXE 1	FEDER	Plus développées	091	01	07	07	06		15	FR	4 105 431,75	3 813 620,25	789 739,98	36
AXE 2	FEDER	En transition	065	01	07	07	03		07	FR	509 828,74	235 138,67	123 059,82	1
AXE 2	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		07	FR	3 017 879,40	2 124 115,30	558 132,38	16
AXE 2	FEDER	Plus développées	065	01	07	07	03		07	FR	357 226,94	164 757,02	86 225,59	0
AXE 2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		07	FR	2 114 568,56	1 488 325,69	391 072,34	12
AXE 3	FEDER	En transition	044	01	07	07	01		21	FR	346 859,73	320 330,42	0,00	1
AXE 3	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		21	FR	726 359,54	626 494,31	0,00	5
AXE 3	FEDER	En transition	077	01	07	07	01		24	FR	1 034 026,47	762 605,95	305 836,49	6
AXE 3	FEDER	En transition	079	01	07	07	01		24	FR	150 473,43	131 869,21	82 996,56	4
AXE 3	FEDER	En transition	097	01	07	07	01		21	FR	7 669 562,80	6 907 930,53	1 875 026,08	51
AXE 3	FEDER	Plus développées	044	01	07	07	01		21	FR	243 037,77	224 449,21	0,00	1
AXE 3	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		21	FR	508 945,80	438 972,21	0,00	3
AXE 3	FEDER	Plus développées	077	01	07	07	01		24	FR	724 521,95	534 342,94	214 293,60	5
AXE 3	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	01		24	FR	105 433,77	92 398,15	58 154,05	3
AXE 3	FEDER	Plus développées	097	01	07	07	01		21	FR	5 373 911,35	4 840 250,65	1 313 793,79	35
AXE 4	FEDER	En transition	121	01	07	07			24	FR	913 799,28	913 799,28	598 516,03	1
AXE 4	FEDER	En transition	123	01	07	07			24	FR	240 315,60	240 315,60	0,00	1
AXE 4	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			24	FR	640 281,12	640 281,12	419 368,37	0
AXE 4	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			24	FR	168 384,40	168 384,40	0,00	0

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 4	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base d'opérations sélectionnées (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme (en %) (2/soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme * 100)	Montant du soutien de l'Union aux opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme (en %) (4/soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme * 100)
AXE 1	0,00		0,00	
AXE 2	0,00		0,00	
AXE 3	0,00		0,00	
AXE 4	0,00		0,00	

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

L'évaluation de mise en œuvre du POI (conjointement avec celle de la Convention de Massif-CIMAC) a été finalisée le 5 juillet 2018 (rapport final) suite à la restitution faite lors du comité de suivi du 25 mai 2018. Elle a été réalisée par les cabinets Teritéo et Aster Europe.

1. Deux programmes anciens qui interviennent dans un contexte en évolution

Pour la période 2014–2020, deux programmes financiers permettent conjointement de mettre en œuvre la stratégie de développement du Massif central en complément des politiques régionales ou locales :

La convention interrégionale du Massif central 2015-2020, contrat de plan interrégional réunissant l'État, les régions et les départements. Il se décline en 3 axes (accueil de nouvelles populations, création de richesse, accessibilité) et 4 conditions de développement (recherche-développement-transfert, environnement et cadre de vie, qualité de services et services innovants, mise en réseaux).

Le Programme opérationnel interrégional Massif central 2014-2020 doté de 40M € de Fonds européen de Développement régional (FEDER). Il se décline en 3 axes : valorisation des ressources naturelles, développement de la filière bois, amélioration des modes de développement et d'accueil de nouvelles populations.

2. Objectifs de l'évaluation

Cette étude porte sur 3 questions :

1 « Efficacité » : Dans quelle mesure, la trajectoire financière et des réalisations du programme est-elle conforme aux objectifs ? Quels sont les éventuels facteurs de blocage ?

2 « Communication et animation territoriale » : Les moyens d'information et d'animation permettent-ils une action adaptée aux différentes cibles, sur la détection des projets, leur bonne orientation et la mise à disposition de l'ensemble des informations ?

3 « Gouvernance et accompagnement des porteurs » : Dans quelle mesure l'organisation de la gouvernance et des moyens opérationnels de mise en œuvre permet-elle un accompagnement adapté des porteurs ?

3. Etat d'avancement : un démarrage rapide, un état d'avancement contrasté

A mi-parcours, la dynamique financière sur le programme FEDER apparaît très satisfaisante, d'un point

de vue global. En Octobre 2017, la programmation des crédits UE (38%) un niveau proche de la programmation linéaire théorique.

Le bilan intermédiaire de la programmation fait état de premiers résultats encourageant, mais également de quelques priorités marquées par un retard relatif, sur lesquelles les efforts devront être accentués.

Accueil de populations. La politique d'accueil et d'attractivité territoriale rencontre une dynamique de projet importante et constante. Même si le Massif central dans son ensemble a inversé depuis une décennie les tendances négatives, les enjeux de lutte contre le déclin démographique demeurent prégnants sur les territoires les plus ruraux. La politique d'accueil et d'attractivité constitue ainsi un axe historiquement fort de la politique de Massif. 37 territoires sont lauréats des appels à projets engagés sur ces programmes, traduisant la progression positive des programmes sur cette priorité.

Le **développement touristique** constitue une priorité forte tant du programme FEDER que de la Convention de Massif, avec des enveloppes indicatives représentant respectivement 9M€ et 13,4M€.

Le volet « Tourisme de pleine nature » porté par les deux programmes s'appuie sur une logique d'appel à projets « pôles de pleine nature », dont l'objet est de mobiliser les territoires autour d'une stratégie partenariale de valorisation des activités de pleine nature comme levier de développement durable. Ceux-ci ont connu une très forte dynamique, avec une visibilité s'étendant au-delà du territoire de Massif : 17 pôles de pleine nature sont aujourd'hui labellisés (sur une quarantaine de candidatures). La plus-value Massif du projet est notamment garantie par la mise en place d'une animation d'ensemble, assurée par le PRNSN (Pôle de ressource national des sports de nature), qui assure de manière bi-annuelle des séminaires de formation visant à échanger les bonnes pratiques, mettre en relief les retours d'expérience individuels et collectifs de ces pôles.

Le volet « itinérance » est également sur une mise en œuvre par appels à projets, qui doivent s'inscrire dans les itinéraires identifiés dans le cadre de la stratégie touristique Massif central de 2011. Le fort attrait pour cette priorité, constitue un enjeu pour la révision des itinéraires en 2018, car les moyens d'interventions des programmes sur cette thématique sont limités.

Bois et filières. La CIMAC soutient le développement de plusieurs filières (Pierre, Cuir et peau, hydroélectricité, Bois, agroalimentaire et produits de montagne), avec une enveloppe indicative de 33,2 millions d'euros. L'intervention du POI est centré sur la filière bois, autour de l'axe 2 du programme qui mobilise 9 millions d'euros de FEDER.

Les projets liés à la filière Bois ont mobilisé 2,4M€ de FEDER (26.6% de l'enveloppe) et 1.1M€ de cofinancements Etat et Régions. L'essentiel de la programmation repose sur le déploiement du réseau de démonstrateurs, action qui semble à ce jour être arrivée à maturité. Ainsi, en dépit d'une bonne dynamique initiale, cette mesure est confrontée à un risque d'essoufflement. Celle-ci apparait liée aux contraintes techniques et organisationnelles de structuration de la filière Bois, mais aussi à un tassement de l'animation depuis fin 2015.

Les thématiques **Biodiversité, changement climatique et Paiements pour services environnementaux**

bénéficient de 17,6 millions d'euros au titre de la Convention de Massif et d'une enveloppe indicative de 12M€ de FEDER.

En matière de biodiversité, la consultation des acteurs a mis en évidence un potentiel de projet importants, la programmation, très positive en début de période, marque ici aussi un tassement. Il apparaît lié à une vacance de poste au sein du GIP qui a impacté les capacités d'animation, mais aussi à une émergence plus difficile des projets de services environnementaux, du fait de leur caractère novateur, et de l'exigence des critères d'éligibilité du programme FEDER.

4. Un accompagnement humain de qualité, un enjeu de simplification des procédures

Même si le PO et la convention de Massif témoignent d'un niveau de progression satisfaisant, leur mécanique de mise en œuvre est apparue déstabilisée, en raison notamment des évolutions institutionnelles et législatives intervenues depuis l'adoption des programmes (loi NOTRe, Loi Montagne) : situation de blocage des financements régionaux au démarrage de la fusion, évolutions de compétences et tensions sur les finances des Conseils départementaux.

Du fait de la stabilisation progressive des politiques et des organisations régionales, les difficultés tendent à s'atténuer et la logique de partenariat paraît évoluer positivement. Le renouvellement du Comité de massif constitue une occasion d'apporter un nouveau dynamisme tant porté par les élus que par les acteurs socio-économiques.

Au-delà de ces facteurs conjoncturels, on constate également une complexification des circuits décisionnels (articulation de la comitologie des programmes et des cofinanceurs, intégration des Départements à la Convention) par rapport à la génération 2007-2013. Elle apparaît génératrice de délais importants, d'insécurisation et d'insatisfaction chez les bénéficiaires. Dans ce contexte général, la **qualité de l'accompagnement humain**, tant au niveau du CGET que du GIP reste pourtant très fortement appréciée des porteurs (résultats de l'enquête). Les Régions et Départements assurent également l'animation vis à vis des porteurs de projets.

Si l'avancement actuel des programmes reste positif, le tassement de la dynamique récente de programmation est palpable. La relance de l'animation devrait constituer une priorité pour faire émerger de nouveaux projets, notamment sur les thématiques marquées par un retard relatif. A défaut, les exigences de dégagements d'office pourraient être difficiles à tenir à partir de 2019.

A l'horizon 2018, le retard dans les paiements du FEDER tend à prendre une importance inquiétante, pouvant mettre en difficulté les bénéficiaires qui doivent avancer la trésorerie. Il s'explique pour partie par un manque d'anticipation des modalités de gestion des dépenses au démarrage du programme, la prépondérance de petits dossiers, que les effectifs actuels au sein du GIP ne permettent de traiter de manière satisfaisante. Le traitement de cet enjeu, clairement identifié par les partenaires, est essentiel pour éviter le dégageement d'office de décembre 2018.

5. Recommandations et actions proposées :

1. Dynamisation de la programmation

- Harmoniser l'architecture POMAC/CIMAC pour renforcer la lisibilité de la politique
- Etudier la possibilité d'une révision de l'axe 2 du POI
- Préparer la revue de performance FEDER

2. Communication et animation territoriale

- Renouveler l'approche d'animation
- Renforcer les outils de communication

3. Gouvernance et accompagnement des porteurs

- S'appuyer sur le retour d'expérience pour améliorer la coordination technique
- Renforcer les moyens pour le traitement des demandes de paiement

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

- **Déséquilibre de la programmation selon les axes et nécessité de renforcement de l'animation**

Comme présenté plus haut, la dynamique de programmation est largement en faveur des thématiques « tourisme » et « attractivité », alors qu'un ralentissement est constaté concernant la « biodiversité » et la « filière Bois ».

L'axe 1 présente une dynamique globalement favorable, mais les mesures biodiversité et PSE apparaissent en retard comparativement aux mesures « tourisme » (pleine nature et itinérance). Afin de palier au ralentissement de l'animation constaté lors des années antérieures un appel à manifestation d'intérêt a été lancé, avec le soutien de la Région Occitanie, dans le champ de la biodiversité ouvrant et décloisonnant les thématiques éligibles.

L'axe 2 (filière Bois) accuse encore un retard de programmation. L'autorité de gestion a donc décidé en 2018 du recrutement d'un chargé de mission dédié à l'animation, l'instruction et la gestion des dossiers Bois avec le soutien de la région Bourgogne-Franche-Comté, chef de file sur cette thématique.

Après une période de tassement, la dynamique de programmation de l'axe 3 s'est fortement accélérée en 2018 grâce au lancement du troisième appel à projet Accueil qui se poursuivra avec un dernier appel à projets en 2019.

Globalement, les actions de communication ont été renforcées en 2018 comme décrit au chapitre 12.2. (notamment avec l'appui d'un stagiaire dédié).

Ces renforts devraient porter leurs fruits en 2019.

- **Typologie spécifique des dossiers**

Le POI FEDER Massif central a la particularité de financer des opérations de faibles montants (comparativement aux opérations présentées aux PO régionaux) et porte souvent sur des dépenses d'ingénierie (frais de personnel et frais de mission). Ce type de dépense nécessite la mobilisation de nombreuses pièces justificatives à produire par le porteur de projet et à contrôler par l'autorité de gestion, sans représenter pour autant un volume financier élevé. Le temps de gestion des dossiers financés est donc relativement long, a fortiori lorsque plusieurs demandes d'acompte sont présentées.

Afin de limiter cette difficulté, l'autorité de gestion a mis en place en avril 2017 une procédure de simplification concernant les frais de personnel : adoption du forfait de 1720 heures autorisé par le

règlement 1303 et réduction du périmètre d'éligibilité des frais de missions (désormais réservés aux associations). L'autorité de gestion a par ailleurs élargi l'éligibilité des coûts indirects à l'ensemble des porteurs de projet. Cette simplification est applicable à tous les dossiers déposés à compter du 7 avril 2017 (hors Appels à projets en cours). Ses effets devraient pouvoir être mesurés en 2019 (les paiements effectués en 2018 portant sur des dossiers programmés en 2015 et 2016).

- **Paiements et nécessité de renforcement de la capacité de traitement des dossiers**

Le fait que l'équipe ait été incomplète une partie de l'année 2018 voire en sous-effectif comme évoqué dans la partie 1 du rapport et la montée en charge concernant les demandes de paiement ont eu pour conséquence le non traitement d'une partie des dossiers en stock en 2018 avant la date du dernier appel de fonds de l'année.

En outre, la typologie spécifique des dossiers financés au titre du POI génère des difficultés lors du traitement des demandes de paiements, qui se traduisent par des délais de paiement élevés pour un montant FEDER souvent faible.

Ces difficultés combinées avec un doublement du seuil du dégagement d'office n'ont pas permis d'atteindre l'objectif fixé en termes de dépenses certifiées en 2018.

Les visites sur place n'ont exceptionnellement pas été réalisées en particulier pour prioriser le temps de travail sur le traitement des contrôles de services faits (les temps de déplacements sont souvent conséquents compte-tenu du périmètre du Massif central). Ces visites reprendront néanmoins en 2019.

Les contrôles internes n'ont pu être réalisés en l'absence de contrôleur interne (poste vacant) mis à disposition par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'activité reprendra en 2019 avec l'arrivée d'un nouveau contrôleur et la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition d'une partie de son temps pour l'autorité de gestion du POI Massif central.

Les recrutements intervenus en 2018 devraient permettre, après un temps de montée en compétence des nouvelles recrues sur les métiers de l'autorité de gestion, d'améliorer la situation, notamment en gestion.

- **Synergie**

L'autorité de gestion reste dépendante de la disponibilité et de la performance de l'outil Synergie mis à sa disposition. Toutefois, des efforts notables ont été faits de la part de la direction de programme Synergie tout au long de l'année 2018, avec l'appui des référents Synergie des programmes européens français. Ils vont se poursuivre sur 2019, afin de délivrer un outil le plus performant possible pour la période 2014-2020, et d'avoir un logiciel opérationnel pour la prochaine période de programmation. Jusque-là, le manque de flexibilité du logiciel avait conduit l'autorité de gestion à conserver un système annexe, tant pour le suivi des projets (annexes financières par exemple) que pour le suivi du programme (suivi financier, indicateurs). Synergie est désormais beaucoup plus fiable, même si des problèmes techniques se produisent encore ou que l'interface du logiciel est parfois peu intuitive. Le double système mis en place

par le GIP Massif central va perdurer sur le début de l'année 2019, mais un travail sur les exports des données depuis Synergie est en cours, afin de pouvoir faire le suivi du programme depuis le logiciel.

L'outil e-synergie a été mis en service le 31/03/2017 pour les demandes de subvention. L'autorité de gestion a contextualisé la demande de paiement sur E-Synergie, avec un guide de saisie à destination des bénéficiaires. Si la demande de paiement n'a été ouverte officiellement que début 2019, le portail est accessible aux bénéficiaires depuis fin 2018. Des phases-tests avec des bénéficiaires aguerris au POI FEDER Massif central se sont avérées concluantes pour le dépôt dématérialisé des demandes de paiements sur E-Synergie, dès le premier trimestre 2019.

Hormis quelques rares exceptions, l'utilisation de e-Synergie par les porteurs de projet s'avère satisfaisante : la demande de subvention en ligne a été bien assimilée durant 2018. Les premiers retours sur la demande de paiements sont positifs côté porteurs, et leurs retours d'expérience ont permis de parfaire la contextualisation en ligne et le guide de saisie. Comme pour la demande de subvention, l'acculturation à ces nouveaux outils et méthodes se fera progressivement sur 2019. Le GIP Massif central, via le demi-ETP consacré à Synergie (au titre d'Europ'Act), assure un soutien technique auprès les porteurs de projets. Lors de l'appel à projets Accueil lancé en 2018, une permanence téléphonique a en particulier été organisée pour aider les porteurs à déposer leur dossier dans le délai imparti.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	AXE 1 - PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL
-----------------	---

9,7 M€ ont été programmés sur l'axe 1 depuis le début du programme, soit un taux de programmation de 46% (maquette à 21 M€). Les paiements s'élèvent à 2 255 639 € et représentent 22% du FEDER programmé et 11% du FEDER maquette.

On constate un tassement de la programmation au 31 décembre 2018 qui devrait se redresser en 2019.

Toutefois, la publication d'un appel à manifestation d'intérêt « Biodiversité » (OS 1.1), ouvrant la possibilité de projets inter-milieux, et intégrant deux nouvelles thématiques : la trame noire et l'amélioration de la résilience et de la fonctionnalité des milieux en lien avec le changement climatique, est destinée à relancer la programmation. Il a été conçu après sondage auprès de différents porteurs travaillant sur la thématique et il se cumule avec les trois autres appels à projets permanents (forêts anciennes, milieux ouverts herbacés et tourbières).

De plus, une réunion d'information sur les paiements pour services environnementaux, sera organisée à destination des porteurs, en 2019. Celle-ci, prévue fin 2018, n'avait pu se dérouler.

Les projets de l'OS 1.3 suivent une programmation régulière. Et un nouvel appel à projet tourisme-itinérance (OS 1.3), comportant de nouveaux itinéraires, sera publié en 2019.

1. Biodiversité

Six dossiers ont été programmés en 2018, pour un montant FEDER de 685 386,00 €. 1 concerne les forêts anciennes, 3 les milieux ouverts herbacés et 2 les tourbières. 3 autres projets ont été déposés en 2018, mais n'ont pu être finalisés suite au départ de la chargée de missions référente au sein de l'autorité de gestion. Sept dossiers ont été payés en 2018 pour un montant de 416 450,20 €. Il faut ici noter qu'en matière de biodiversité, les porteurs ne déposent pratiquement que des demandes de solde.

Cela étant, malgré le départ de la personne chargée de l'animation sur cette thématique en 2017, la dynamique collective se poursuit, maintenue par la mise en réseau des porteurs. La préparation des projets « Biodiversité » est souvent longue et de nouveaux projets sont en cours de construction en 2018 pour un dépôt en 2019.

Il est également à noter que ces projets se réalisent en plusieurs phases successives, un nouveau projet relayant le précédent. Leur durée varie de 1 à 3 ans, même si la majorité des projets se déroulent sur une période de 2 à 3 ans.

En termes de résultats, l'indicateur Ires1, permet d'observer une nette amélioration de la préservation des prairies en zones Haute Valeur Naturelle en 2010 et 2017 (+7%).

L'indicateur Ires2 fait ressortir une relative stabilité du niveau de spécialisation des communautés d'oiseaux : 0.68 en 2013, 0.72 en 2018.

Sur le plan méthodologique, ces deux indicateurs ont fait l'objet d'une actualisation en 2018 par la structure Solagro et par le Museum d'histoire naturelle.

Concernant l'indicateur commun CO23, la valeur de la superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation atteint 957,78 ha au 31 décembre 2018. Elle est supérieure à la valeur intermédiaire prévue, qui était de 750 ha.

En termes de méthode concernant l'indicateur CO23: seuls les dossiers présentant une action directement observable sur un territoire sont comptabilisés (acquisitions foncières, restauration, plans de gestion,...). Les actions générales d'animation, de sensibilisation et de connaissance (inventaires) ne sont pas prises en compte. L'autorité de gestion a fait le choix de comptabiliser différemment les actions ayant un effet direct sur les surfaces (ex. : acquisition) et à 50% les actions ayant un effet indirect (ex. : conseil en gestion). Le nombre d'hectares touchés par des actions ayant un effet indirect est divisé par 2. La prise en compte des double-comptes s'effectue grâce à la liste des parcelles et des communes transmise par les porteurs de projet. Ces données sont également représentées dans une cartographie à l'échelle du Massif Central permettant de valoriser les zones géographiques ayant fait l'objet d'un soutien financier du FEDER Massif Central.

2. Paiements pour services environnementaux

La thématique des paiements pour services environnementaux est nouvelle et nécessite une appropriation, qui ne peut-être que progressive, des différents partenaires et porteurs. Pour cette raison, l'animation est essentielle, qu'elle soit réalisée par des porteurs seuls ou en partenariat avec le GIP Massif central.

Trois projets ont été programmés en 2015 et 2018 sur des objets divers. Ils ont été finalisés en 2018. Un dossier a été payé en 2018, pour un montant de 36 792,00 €. Ces dossiers concernent :

- la recherche d'un modèle économique pour la valorisation des produits issus des systèmes herbagers du Massif central. Il a abouti à la création de la marque « Altitude 1886 » fin 2018.

- la mise en place d'un référentiel national de certification carbone et le dernier. Il a abouti à la création

d'un label bas carbone, validé par un décret national du 28 novembre 2018.

- l'accompagnement de structures vers l'expérimentation de paiements pour services environnementaux sur le Massif central. Plusieurs études ont été effectuées sur la mise en place éventuelle de PSE et un a été mis en place.

Le nombre de modèles pilotes soutenus (ISR1) est de 7, en 2018 : 5 dans le cadre du projet carbone et 1 pour chacun des deux autres projets.

Si le bilan des indicateurs financiers est insatisfaisant, des actions ont été mises en place en 2018 ou le seront en 2019 afin d'améliorer leur qualité.

Et il est à noter que les indicateurs non financiers de l'OS1 dépassent les montants prévisionnels, ce qui démontre la qualité de la finalisation des projets programmés dans le cadre du POI Massif central.

3. Tourisme de pleine nature

Le rythme de programmation de l'O.S 1.3 (5,6 M€ programmés pour les pôles de pleine nature et itinéraires) a ralenti en 2018 mais devrait reprendre en 2019 avec un nouvel appel à projets Itinérance.

La sélection des **pôles de pleine nature** réalisée en 2015 et 2016 représente un total de 85 dossiers. Pour mémoire, en 2015, l'appel à projets concernait des pôles dits, d'une part, « émergents » et d'autre part dits « structurés ». Les « émergents » ont été sélectionnés et cofinancés par le FEDER afin de définir une stratégie locale de développement des loisirs sportifs de nature, sur la base de la méthodologie développée par le pôle de ressources nationales des sports de nature (PRNSN), en lien avec les partenaires régionaux et départementaux, et ainsi de postuler en tant que « pôles structurés » à l'appel à projets 2016. Les 17 pôles structurés ont donc été sélectionnés, pour 7 d'entre eux en 2015. Les 10 autres l'ont été en 2016 sur la base d'un plan d'actions allant jusqu'en 2021. Des conventions-cadres ont été établies entre le chef de file de chaque pôle et les financeurs Etat et Feder sur la base des plans d'actions définis pour 5 à 6 ans.

Le contenu des plans d'action contribue à l'atteinte des objectifs fixés, en particulier en ce qui concerne la diversification de l'offre touristique et sa montée en gamme. Les actions de communication devraient, en outre, positionner durablement le Massif central comme destination de pleine nature. Ces dossiers ont un effet induit/indirect sur la création d'activités (par exemple, pour le pôle de pleine nature des Crêtes du Forez, on note la création d'environ 160 lits suite aux projets d'investissements et d'animation qui ont été financés par le FEDER et le partenariat Massif central).

Le premier rendu des projets lors des demandes de soldes fait ressortir des projets de bonne qualité malgré quelques difficultés rencontrées sur certains pôles et une dynamique très positive sur le réseau des pôles de nature du Massif central : compte tenu de leur dimension environnementale, les travaux prévus dans les plans d'actions sont parfois tributaires des aléas climatiques. On note également des affinements de stratégie et de plan d'actions pour certains pôles, suite à des changements économiques, administratifs et/ou sociétaux. Ces difficultés minimales contraignent parfois à des modifications temporelles des projets

(prolongement ou report d'opérations par exemple).

Sur 85 dossiers programmés, 41 sont arrivés à échéance en 2018 et 25 de plus arriveront à échéance en 2019. Il s'agit de dossiers de faible montant financier : 40 000€ de Feder en moyenne portés principalement des structures publiques.

En ce qui concerne **l'itinérance**, 3 appels à projets ont été lancés entre 2015 et 2017 : 8 itinéraires candidats ont été sélectionnés. Ils ont généré 51 dossiers. Un nouvel appel à projets sera lancé en 2019.

Les porteurs de projets sont principalement des collectivités et des acteurs privés (associations). Mis à part quelques faiblesses d'animation de certains projets, une bonne dynamique socio-économique est constatée autour des itinéraires. La grande itinérance est un sujet prégnant pour les collectivités publiques (départements, régions, communautés de communes, ...) traversées : elle est source de retombées économiques non seulement pour elles, mais aussi par les prestataires de services qui se trouvent à proximité des itinéraires (hébergement, restauration, loueurs de vélos, etc.). Hormis cette dynamique économique, on note une amélioration de la qualité des itinéraires dans les offres proposées tant par les investissements financés que par les nouveaux services induits par les financements FEDER et partenariaux du Massif central.

Globalement, la thématique du tourisme de pleine nature se caractérise par une forte implication du partenariat (Régions, Etat, Départements). En outre, une mise en réseau des pôles est effectuée par le Pôle de ressources national des Sports de nature afin de mutualiser les bonnes pratiques et d'améliorer les compétences ce qui favorise une bonne dynamique entre les porteurs de projets.

Néanmoins, le nombre d'emplois touristiques sur le périmètre des PPN et des itinéraires soutenus (Ires 4) - dont la valeur de référence (moyenne de la période 2010-2014) est 2694, et la valeur cible 2694 pour 7 pôles sélectionnés et 2 itinéraires - confirme la tendance à l'érosion de l'emploi touristique et l'enjeu fixé par le PO d'une stabilisation plutôt que d'une augmentation nette.

Axe prioritaire	AXE 2 - CONCRÉTISER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE BOIS DU MASSIF CENTRAL
-----------------	--

Le taux de programmation de l'axe 2 est de 26% (2,4M€ programmés sur une maquette de 9M€). Les paiements s'élèvent à 521 321 € et représentent 22% du FEDER programmé et 6% du FEDER maquette.

La moitié des crédits programmés sur cet axe concerne la mesure « positionnement des produits bois sur les marchés ». Il s'agit en grande partie de projets de « démonstrateurs bois ».

La programmation a démarré à 570 000€ en 2015, puis 1 000 000€ en 2016. En 2017, le niveau est retombé à 670 000 € puis à 0 en 2018.

L'évaluation de mise en œuvre du POI présentée lors du comité de suivi du 25 mai 2019 a notamment fait

ressortir le fait qu'en dépit d'une bonne dynamique initiale, cet axe est confronté à un essoufflement lié à :

- des difficultés techniques et organisationnelles de structuration de la filière bois, qui ne sont pas spécifiques au Massif central,
- un tassement de l'animation entre fin 2015 et 2017 (qui a néanmoins été relancée en 2018 avec le recrutement d'un chargé de mission dédié au sein de l'autorité de gestion et l'organisation d'actions d'animation et de communication concernant la filière bois-construction),
- une activité faible de certaines têtes de réseau ou bien qui ont été fragilisées sur leurs ressources humaines.

D'autres hypothèses peuvent être faites sur le retard de consommation des crédits de cet axe :

- l'enjeu de modification de comportement des entreprises et des consommateurs s'inscrit sur une temporalité longue qui dépasse la période de programmation 2014-2020,
- le champ d'intervention du POI est relativement étroit dans la mesure où il s'inscrit en complémentarité par rapport aux programmes Feder régionaux qui interviennent davantage sur les investissements dont les montants financiers sont souvent élevés.

Le deuxième volet de cet axe - prospecter et positionner les PME du Massif central sur les marchés futurs – a été peu mobilisé jusqu'à présent et fera l'objet d'une animation renforcée à partir de 2019.

Comme recommandé par le rapport d'évaluation de mise en œuvre du POI, l'autorité de gestion s'est mobilisée sur l'animation de cet axe.

Outre le recrutement d'un chargé de mission dédié en juillet 2018, un séminaire a été consacré à la mobilisation des acteurs de la construction bois dans le Massif central. Il s'est tenu à Theix, dans le Puy-de-Dôme, le 9 octobre 2018. 91 personnes ont été mobilisées, représentant des porteurs de projets (50%), des intervenants des différents maillons concernés par l'axe 2 (donneurs d'ordre, architectes, entreprises du bois, forestiers) et des membres des administrations.

Cette journée fut aussi l'occasion de relancer la dynamique du pilotage de la filière forêt-bois au sein du Massif Central au sein du Comité de Massif. Autour du président de ce groupe de travail, les acteurs se remobilisent (Communes forestières, Interprofessions, Vivier Bois Massif Central...) pour 2019.

On constate, fin 2018, que:

- La démarche des démonstrateurs est majoritaire en termes de mobilisation des crédits FEDER (1 500 000 €). 10 à 12 dossiers « initiateurs » sont envisagés qui devrait permettre de provoquer de nouveaux projets par diffusion de bonnes pratiques pour la fin de la programmation. Il s'agit de s'appuyer sur des chantiers déjà prévus par des maîtres d'ouvrage publics ou privés pour identifier des points de démonstrations pour la construction bois (prototype ou procédé ou test de résistance/d'énergie, etc.) en associant les entreprises du territoire. Ces chantiers démonstrateurs intègrent des critères de performance environnementale et énergétique et visent à développer une innovation

technique, à rechercher et tester de nouvelles méthodes de travail et de nouveaux outils, afin de dégager des solutions reproductibles à l'échelle des territoires. Chaque chantier démonstrateur respecte un même cahier des charges validé par le partenariat Massif Central. La démarche, les savoir-faire mobilisés et les résultats sont capitalisés au travers la Box Bois (plateforme numérique). Les chantiers servent également de support réel pour la mise en place des outils de traçabilité.

- Les projets autour de la certification bois des territoires commencent à prendre forme. Ils ont mobilisé 300 000 € de programmation et diffusent sur le territoire.
- D'autres projets (550 000 €) mobilisent des entreprises de la transformation du bois vers les marchés régionaux, nationaux et internationaux.

L'indicateur Ires 5 (évolution des emplois dans la construction bois) fait néanmoins ressortir une continuité de l'érosion de l'emploi dans le secteur de la construction bois dans le Massif central (INSEE).

Les indicateurs CO01 (nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien), CO02 (nombre d'entreprises bénéficiant de subventions), CO06 (investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)) et CO07 (investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)) devraient être atteints au regard des dossiers programmés, en tenant compte de l'impératif de non double compte qui ne pourra être vérifié qu'au solde des dossiers.

En ce qui concerne l'indicateur CO04 (nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier), qui est le seul de l'axe 2 valorisé dans le cadre de performance, la valeur intermédiaire (300 entreprises) est atteinte. Au 31/12/2018, 393 entreprises ont été comptabilisées sur la base des numéros de SIRET fournis par les porteurs de projet au moment des demandes de paiement d'acomptes et de solde. Ces informations permettent ainsi d'exclure les doubles comptes sur le CO04.

L'atteinte de cet objectif malgré le retard financier de cet axe s'explique par le fait que, dans la plupart des cas, les PME sont des bénéficiaires indirects des aides puisqu'elles profitent d'un soutien non financier pouvant prendre la forme d'actions de conseil, d'information/sensibilisation ou d'équipements de formation, par exemple via les démonstrateurs bois.

Axe prioritaire	AXE 3 - PROMOUVOIR LES INITIATIVES DE NOUVEAUX MODES DE DÉVELOPPEMENT PORTÉES PAR LES TERRITOIRES
-----------------	---

L'axe 3 du POI Massif central suit depuis le début du programme une dynamique de programmation favorable. Le taux de programmation de l'axe 3 est de 85% (7,3M€ de FEDER programmés sur 8,6M€ de FEDER maquetés). Les paiements s'élèvent à 1 668 503€ et représentent 22% du FEDER programmé et 19% du FEDER maqueté.

L'axe 3 a pour objectif « d'améliorer l'attractivité du Massif central pour les actifs par des modèles de développement innovants ». Pour l'atteindre trois axes de travail ont été développés : améliorer les connaissances des ressorts de l'attractivité des territoires, maintenir, développer et renforcer les politiques d'accueil et d'intégration de nouvelles populations, et soutenir les expérimentations de nouveaux modes

de développements.

1. Amélioration des connaissances et valorisation des compétences disponibles

En 2018, un dossier partenarial entre un laboratoire de recherche (PACTE) rattaché à l'Université de Grenoble et trois territoires du Massif central (Monts du Cantal, Gorges du Tarn et le Haut Ardèche) a été programmé pour un coût total d'opération à 811 000€, pour une participation du FEDER Massif central à hauteur de 50%. Ce projet vise à étudier le lien entre les identités touristiques et culturelles du territoire et son développement, son attractivité. C'est un projet ambitieux de recherche action avec la mobilisation d'une équipe de scientifique chevronnée sur les questions de dynamiques rurales et de mutations territoriales. Les méthodes utilisées dans le cadre de cette opération seront transférables et les résultats capitalisés à l'échelle du Massif central.

Un second projet de recherche-action a été programmé en 2018, pour étudier l'impact socio-économique d'une démarche de labellisation avec un regard croisé entre une approche universitaire avec l'UMR Territoires de Clermont-Ferrand, et des approches territoriales avec deux zones « test » : la Chaîne des Puys classé à l'UNESCO et le bien UNESCO Causses et Cévennes (intégrant le Grand Site du Cirque de Navacelles). Le coût de ce projet est de 260 000€ avec une participation de 50% du FEDER Massif central.

En parallèle, le projet « Dynamiques Territoriale » porté en partenariat par le GIP Massif central avec l'Institut d'Auvergne pour le Développement des Territoires (Clermont Ferrand), l'IRSTEA de Grenoble et le CGET Paris, continue d'alimenter et de développer l'outil cartographique et statistique sur le site du partenariat des Programmes Massif central 2014-2020 www.massif-central.eu. Ce projet a connu un certain ralentissement en 2018 mais devrait être réactivé en 2019. Il arrivera à terme en 2020.

2. Stratégie d'accueil et d'intégration de nouvelles populations

Deux AAP conjoints sont lancés en 2015 dès le début de programme par le Partenariat, un premier pour accompagner une trentaine de territoires dans la mise en œuvre d'une politique d'accueil de nouvelles populations notamment en direction des actifs. Les bénéficiaires sont principalement des collectivités territoriales à différentes échelles de l'EPCI au PNR avec des montants financiers de projet relativement bas en moyenne un coût d'opération à 160 000€ (plafonnement à 100 000€ de FEDER par dossiers). Pour ce premier AAP, 1,7M€ de FEDER a été programmé.

Le second a permis d'identifier et de soutenir six structures qui proposent une animation et un accompagnement thématiques auprès des territoires engagés. La nature de ces structures est plus hétéroclite avec à la fois des départements engagés depuis des années en faveur de l'attractivité des territoires mais aussi des associations comme l'ACEPP et DASA. (300 000€ de FEDER programmé).

Les lauréats de ces deux AAP arrivent à terme de leurs opérations de 3 années, pour beaucoup les demandes de paiements sont en cours de traitement en 2018. Grâce aux comités de pilotage organisés dans les territoires au minimum une fois par an et via la mise en réseau de ces acteurs, les premiers enseignements et retour d'expériences de ces politiques ont pu être dressés. Malgré la réorganisation

territoriale qui les a fortement impactés, les territoires qui ont mis en place une politique d'accueil constatent soit un recul de la déprise démographique sur leur territoire grâce à un solde migratoire qui redevient positif soit a minima une diminution de la perte annuelle de population.

C'est ce bilan positif de l'impact des politiques d'accueil qui a convaincu le Partenariat de lancer deux nouveaux AAP en 2017 et 2018 avec toujours pour objectif l'accroissement de la population du Massif central de 0,6% en moyenne annuelle, une croissance de la population pour au moins 75% des cantons et une progression de la qualité de vie dans les territoires.

Ces deux AAP permettent de renforcer le maillage territorial déjà conséquent des territoires engagés dans ces politiques : en 2018, 34 territoires sont lauréats de l'AAP « Relever le défi démographique » lancé en 2017 ; 30 ont été programmés en 2018 pour un montant de FEDER programmés de 2,2M€ (les 4 derniers lauréats de 2018 sont programmés au 1er semestre 2019). En 2019, 14 territoires sont candidats à l'appel à projet « Accueillir en Massif central » lancé en 2018.

Au total, les politiques d'accueil permettent de soutenir 42 territoires (certains sont lauréats du premier AAP en 2015 puis de celui de 2017 ou de 2018 ; et ce chiffre ne comptabilise pas les territoires inscrits dans le cadre de l'AAP de 2018, la sélection n'a pas été effectuée à ce stade), pour un montant total de 4,2M€ de FEDER ; soit 66% du FEDER programmé sur cet axe.

L'indicateur Ires6 (solde migratoire) est actualisé tous les 5 ans, avec une progression positive à l'échelle du Massif central (INSEE).

3. Actions opérationnelles innovantes

L'axe 3 du POI, est un axe qui permet de soutenir des expérimentations et des démarches innovantes répondant aux problématiques d'attractivité du Massif central et surtout d'en diffuser les résultats pour impulser un nouveau mode de développement adapté aux territoires ruraux de montagne.

Une trentaine de projets ont été soutenus depuis le début du Programme, soit 2,1M€ de FEDER programmé. Ces opérations répondent à des problématiques différentes : de la mobilité à la culture comme levier d'attractivité et à différentes échelles. La plus-value de ces projets repose sur leurs dimensions partenariales : pour chaque projet les porteurs travaillent en synergie pour tester des actions et répondre collectivement à une problématique commune. Ce travail de mise en réseau influe sur le montage du projet qui s'avère des fois complexe (les opérations collaboratives sont privilégiées) et un délai de traitement qui est plus long. Globalement les autres financeurs n'interviennent que très peu sur ces démarches innovantes par manque le plus souvent de dispositifs d'intervention. De plus, ces projets innovants sont le plus souvent portés par des associations qui ont une capacité administrative et financière plus limitées. L'effort en termes d'accompagnement porté à ces projets est donc à perpétuer.

En 2018, un dossier a été programmé pour un montant de 171 000€ de FEDER Massif central, pour expérimentation un nouveau mode de déplacement : le covoiturage dynamique « Covoit'ici » ; c'est un mélange entre le covoiturage classique et la pratique de l'auto-stop. Via des bornes interactives sur une ligne, fréquentée régulièrement dans le cadre des déplacements domicile/travail, les conducteurs et les

passagers sont mis en relation sans inscriptions ni planification au préalable. Ce projet est porté par le Syndicat Mixte des Transports Clermontois et le PNR des Volcans d'Auvergne.

L'indicateur ISR4 (nombre d'initiatives expérimentales soutenues) est atteint fin 2018. Il est à noter que l'appel à projets ingénierie de l'accueil compte pour une seule initiative expérimentale, tandis que certains projets multipartenaires peuvent réaliser plusieurs expérimentations qui comptent pour autant d'initiatives expérimentales soutenues.

Axe prioritaire

AXE 4 - Assistance technique

70,10% des crédits relatifs à l'Assistance technique ont été programmés (soit 0.9M€ sur une maquette de 1,4M€). 0.5 M€ ont été reçus en paiement.

Les dossiers programmés concernent les frais de personnel et l'animation / communication :

- dossier d'assistance technique relatif aux salaires des personnels de l'autorité de gestion représente plus de 700 000€ pour la période 2014-2020. Ce dossier concerne l'équipe suivante :
 - Une directrice,
 - Une assistante de gestion et de communication,
 - Une responsable juridique du POI (gestion, procédures, contrôles),
 - 4 chargés de mission FEDER, référents thématiques,
 - 4 gestionnaires FEDER dont un référent,

Il est à noter qu'un des chargés de mission FEDER est également référent pour les systèmes d'information. Une partie de son salaire (50%) devrait être pris en charge par le programme national EUROP'ACT.

Les agents du GIP ont suivi 67 jours de formation afin de monter en compétence sur les marchés publics, les aides d'Etat, la lutte anti-fraude, le suivi financier etc.

L'Autorité de gestion a conduit 24 réunions d'information sur les programmes, soit généralistes (réunions de lancement et d'information propres au programme Massif central, réunions d'information sur les fonds européens en région), soit thématiques : présentation des appels à projets, présentation d'une mesure à un public cible.

- dossier d'assistance technique relatif aux dépenses liées à la communication et à l'animation, notamment avec les prestations relatives au site Internet Massif-central.eu et la mise en réseau et l'appui aux lauréats des appels à projets accueil de nouvelles populations.

L'assistance technique n'a pas d'indicateur de résultat.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

L'autorité de gestion demande aux porteurs de projet de s'engager sur le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes et sur la prévention de la discrimination. Par ailleurs, les porteurs de projet remplissent une annexe au moment du dépôt du projet (Annexe 4) décrivant la situation de la structure porteuse en matière égalité hommes-femmes. Les données issues de ces annexes permettent à l'autorité de gestion de disposer d'une photographie des porteurs et sont examinées en comité de suivi pour action.

Une attention particulière est apportée à la rédaction des appels à projet, en particulier en matière de tourisme (Pôles de pleine nature et Itinérances) pour favoriser les investissements accessibles aux personnes handicapées. Un certain nombre de pôles de pleine nature innovent d'ailleurs sur l'accueil de ce public et développent de nouvelles activités à cet égard, que la mise en réseau à l'échelle Massif central permet de diffuser. Les animations transversales à destination des lauréats des appels à projet (Pôles de pleine Nature et Accueil en particulier) sont des lieux d'échanges de bonnes pratiques sur ce sujet.

A noter : les postes de chargés de mission animation ou accueil sont plus souvent occupés par des femmes que par des hommes. Les actions liées à l'accueil de nouvelles populations ciblent justement la question de l'emploi du conjoint et les services permettant aux deux membres du couple de travailler.

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

L'autorité de gestion demande aux porteurs de projet de s'engager sur la mise en œuvre du développement durable. La plupart des bénéficiaires déclarent prendre en compte le développement durable en adaptant leurs pratiques pour réduire leur impact sur l'environnement. Les principaux moyens pour y parvenir sont le covoiturage et la visioconférence, la dématérialisation des documents, l'utilisation du papier recyclé et la limitation des impressions papiers, recours à des produits locaux. Certains porteurs intègrent également des critères environnementaux dans leurs appels d'offre. Certains projets, liés à la préservation de la biodiversité, ont un impact direct sur l'environnement. Ces projets cherchent à réduire l'impact des activités économiques sur l'environnement. D'autres vont plus loin en abordant les volets social et économique : comment utiliser les ressources locales pour développer l'économie, en intégrant la dimension sociale (accès à l'emploi, accès aux activités pour les personnes défavorisées, rapprochement

producteurs/population locale, habitants/nouveaux arrivants...).

L'annexe 4 remplie par les porteurs permet également d'avoir une photographie des pratiques des porteurs de projet en matière de développement durable et peut faciliter le ciblage des actions d'accompagnement ou de critérisation de l'autorité de gestion.

Tous les appels à projets comportent des critères de sélection liés au développement durable. Le critère est fortement décliné pour les appels à projets tourisme (pôles de pleine nature et itinérance) et figurent dans la convention cadre qui lie les partenaires pour 5 ou 6 ans. Pour les appels à projets accueil, les porteurs ont eu à identifier des indicateurs d'évaluation de leurs actions notamment au regard d'exigences de développement durable (déplacements, mixité sociale, valorisation ressources locales...) et la manière dont ils entendent respecter les trois engagements en matière de développement durable, choisis librement à partir d'une liste annexée à l'appel à projet ainsi que les moyens prévus (et évaluables) de les respecter..

Pour tout projet d'investissement ou d'équipement le porteur de projet renseigne un « formulaire d'impact environnemental ». Ce formulaire vise à :

- sensibiliser les porteurs de projets à l'impact énergétique, paysager ou en matière de ressources naturelles d'une installation, d'un équipement, d'un aménagement
- d'identifier et de minimiser les impacts potentiels sur les ressources, les milieux, les paysages, afin de pouvoir proposer des solutions pertinentes en intégrant dans le plan de financement les éventuels les surcoûts engendrés
- d'engager formellement le porteur dans une démarche d'amélioration des pratiques pour un développement durable du territoire

Les animations transversales à destination des lauréats des appels à projet (Pôles de pleine nature en particulier) sont des lieux d'échanges de bonnes pratiques sur ce sujet.

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
AXE 1	4 468 461,75	21,28%
AXE 2	390 175,06	4,34%
AXE 3	117 979,50	1,37%
Total	4 976 616,30	12,44%

Le projet de référentiel de certification carbone financé sur l'OS1.2 a permis d'aboutir à la création d'un label bas-carbone qui vise à atténuer le changement climatique. En effet, le principal objectif est de créer et de tester un mécanisme économique innovant permettant le financement de projets forestiers, dans leur

fonction de séquestration du carbone, par des acheteurs publics et privés désireux d'avoir une action positive sur le climat. La création de ce mécanisme permet la mise en œuvre de projets forestiers, pilotes dans cette opération, de réduction des émissions ou séquestration du carbone. La certification des projets permettra de garantir que les réductions d'émissions ont bien été réalisées. Une diffusion à plus grande échelle de ce type de projets est souhaitée et sera étudiée.

Pour les actions conduites dans le cadre de l'axe 1 ou de l'axe 2, l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique sont des critères transversaux ou de contexte à la réalisation des projets. Le changement climatique induit par exemple la diversification des activités quatre saisons pour les pôles de pleine nature, l'adaptation des essences dans une forêt ancienne gérée, l'adaptation des pratiques agropastorales pour préserver la résilience des milieux ouverts herbacés, le développement du bois construction comme matériau de substitution aux matériaux énergivores comme le béton, le développement des propriétés techniques du bois en matière d'isolation, etc.

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Le comité de suivi s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre des programmes opérationnels. La composition du comité de suivi est arrêtée par l'autorité de gestion, en application de l'article 123 du règlement 1303/2013 et du décret 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020. Le comité de suivi est co-présidé par le ou la Président(e) du GIP Massif central et le ou la Préfet(e) coordonnateur du Massif central, ou leurs représentants. Il est composé de représentants de l'Etat, des Régions, des Départements, de consulaires, de parcs, d'universités ou laboratoires de recherche issus du Comité de massif. Le comité de suivi se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de l'Autorité de gestion.

L'animation du POI FEDER Massif central est assurée par les chargés de mission des Régions avec l'appui des directions opérationnelles et des référents thématiques de l'autorité de gestion. L'animation de la thématique Bois-construction est assurée en interne au GIP Massif central.

L'analyse et la sélection des projets (opportunité technique et financière) est concertée entre l'Etat et les Régions, notamment grâce à des réunions très régulières. Chaque semaine a lieu une réunion du GIP (directrice, instructeurs) avec les chargés de mission des Régions, auxquels s'ajoutent les services de l'Etat - Commissariat général à l'égalité des territoires et le secrétariat général pour les affaires régionales - tous les quinze jours. L'ensemble des cofinanceurs (Etat, Régions, Départements) se réunissent un mois avant chaque comité de programmation, ce qui permet au partenariat d'avoir une vision d'ensemble des projets déposés au titre des Programmes Massif central.

L'évaluation de la mise en œuvre du programme dont les résultats ont été rendus en 2018 fait ressortir que la présence d'une coordination forte est essentielle pour le partage d'informations et la contribution à la dynamique du programme et qu'il apparaît pertinent de maintenir un rythme élevé d'échanges au sein du partenariat (tel que décrit ci-dessus).

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

L'évaluation de mise en œuvre du POI Massif central (et de la convention interrégionale de massif – CIMAC) a été finalisée le 5 juillet 2018. Elle a fait l'objet d'une restitution lors du comité de suivi du 25 mai 2018. La synthèse de ses résultats est présentée au chapitre 4 du présent RAMO.

Le plan d'évaluation validé le 20 octobre 2015 a été modifié lors du comité de suivi du 6 décembre 2018.

Les modifications apportées visent trois objectifs principaux :

- L'actualisation de certaines informations contenues dans le plan initial (par exemple des études envisagées par les partenaires du programme qui ne sont ou ne seront pas réalisées et ne pourront donc pas servir de support à l'évaluation du POI...),
- La rationalisation des démarches d'évaluation notamment en termes de méthode (en particulier la méthode d'évaluation contrefactuelle qui nécessite une expertise très poussée et une quantité suffisante de données pour assurer la validité de l'analyse. Des entretiens avec les acteurs pour appréhender les évolutions et l'analyse des indicateurs dans le cadre d'une évaluation basée sur la théorie sera privilégiée),
- La révision du calendrier pour répondre aux attendus des évaluations tout en assurant la disponibilité de données suffisantes concernant la réalisation des projets.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
Exécutée	Evaluation de mise en oeuvre du Programme opérationnel interrégional 2014-2020 (et de la convention de massif)	FEDER	2018	Mixte	01 03 06	<p>1 « Efficacité » : Dans quelle mesure, la trajectoire financière et des réalisations du programme est-elle conforme aux objectifs ? Quels facteurs de blocage ?</p> <p>2 « Communication et animation territoriale » : Les moyens d'information et d'animation permettent-ils une action adaptée aux différentes cibles, sur la détection des projets, leur bonne orientation et la mise à disposition de l'ensemble des informations ?</p> <p>3 « Gouvernance et accompagnement des porteurs » : Dans quelle mesure l'organisation</p>	<p>Constats:</p> <p>1. Etat d'avancement : un démarrage rapide, un état d'avancement contrasté</p> <p>2. Un accompagnement humain de qualité, un enjeu de simplification des procédures</p> <p>Recommandations et actions proposées par les évaluateurs:</p> <p>Dynamisation de la programmation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser l'architecture POI / convention de massif • Etudier la possibilité d'une révision de l'axe 2 	<p>Dynamisation de la programmation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier la possibilité d'une révision de l'axe 2 du POI: une proposition de modification de la maquette financière de l'axe 2 a été soumise au comité de suivi du 6 décembre 2018; • Préparer la revue de performance FEDER: le POI a fait l'objet d'une demande de modification concernant les indicateurs du cadre de performance (nouvelle version du POI adoptée par la Commission européenne le 13/02/2019); <p>Communication et animation territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouveler l'approche d'animation: les moyens d'animation ont été renforcés au sein de l'autorité de gestion et au sein des Régions (recrutements);

						<p>du POI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer la revue de performance FEDER <p>Communication et animation territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouveler l'approche d'animation • Renforcer les outils de communication <p>Gouvernance et accompagnement des porteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur le retour d'expérience pour améliorer la coordination technique • Renforcer les moyens pour le traitement des demandes de paiement 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les outils de communication: les actions de communication ont été renforcées en 2018 (stagiaire dédié à la communication, séminaires, réunions d'information, site internet, réseaux sociaux, documents de valorisation des projets...) <p>Gouvernance et accompagnement des porteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les moyens pour le traitement des demandes de paiement: l'autorité de gestion a procédé à des recrutements au sein de l'équipe "gestion" en charge du traitement des demandes de paiements.
--	--	--	--	--	--	--	---

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

1. Événement annuel : journée d'information sur les programmes Massif central (FEDER et FNADT) 2014-2020

Le 12 juin 2018, Etat, Régions et Départements ont organisé une journée de valorisation des programmes Massif central dans l'enceinte du Parc Naturel Régional du Morvan. Cette journée a permis de présenter les programmes Massif central (FNADT et FEDER) tout en mettant en avant les projets déjà cofinancés sur le territoire du Morvan grâce à des témoignages de porteurs de projet cofinancés depuis 2014 sur ces programmes. Des ateliers thématiques ont également été organisés afin de faire émerger des projets et d'accompagner les porteurs.

Les participants ont été satisfaits des propositions faites durant cette journée (questionnaires de satisfaction). Le format de journée et le lieu ont été appréciés par les participants.

Les réunions d'information et l'événement annuel ont donné lieu à des publications dans la presse locale.

Pour ce travail, un stagiaire chargé de communication du POI Massif central a été recruté début mai.

2. Réunions d'information sur les programmes FEDER et FNADT Massif central

Un séminaire sur la thématique « Bois du Massif central » a été organisé le 9 octobre 2018 à Theix dans le Puy-de-Dôme, en partenariat avec le CGET Massif central, et en lien avec le groupe bois du Comité de massif du Massif central. 91 participants issus de l'ensemble des régions concernées se sont mobilisés. L'objectif de ce séminaire était de mieux faire connaître la thématique bois du POI (axe 2) afin de relancer l'animation :

- faire émerger de nouveaux projets en mobilisant les acteurs du Massif central,
- témoigner du potentiel de la filière bois-forêt du Massif central au service du développement de ses territoires,
- fixer les orientations à venir.

Cette journée a permis d'échanger avec les acteurs de la construction et du bois du Massif central à partir de témoignages :

- marchés publics et certification ABTMC,
- bâtiment démonstrateur et BIM,

- volonté des collectivités, demandes des marchés et mobilisation des entreprises : quels besoins pour quelle réponse des acteurs ? (Architectes, bailleur social, bureau d'études techniques, conseillère municipale de Montpellier, Communauté de communes de Decazeville, Plateforme Technologique Bois Occitanie)

De nouveaux porteurs de projet se sont manifestés pour des programmations en 2019.

3. Sessions d'informations aux porteurs de projet bénéficiant d'un soutien FEDER Massif central

Le GIP Massif central a mis en place des réunions en ligne à destination des bénéficiaires pour accompagner les porteurs en vue de la préparation des demandes de paiement. Ces réunions sont animées par les gestionnaires de l'autorité de gestion.

En 2018, 7 réunions ont eu lieu et ont permis de renseigner 32 porteurs.

L'objectif de l'autorité de gestion est de maintenir ce rythme : l'autorité de gestion prévoit trois réunions d'accompagnement après chaque programmation (5 à 10 participants par réunion), le maintien du rythme des journées d'information, l'organisation d'un événement.

Les retours des porteurs sur ces journées sont également très positifs.

4. Communication print et web

Avec l'appui d'un stagiaire en communication, le site Massif-central.eu a continué à être alimenté pour diffuser les informations concernant le programme et les projets financés (80 fiches-projets réalisées) ainsi que les éléments permettant aux porteurs de projets de déposer des dossiers.

En outre, un document type nuancier « En relief » a été produit afin de valoriser des projets soutenus grâce au Feder Massif central.

En termes de réseaux sociaux, en 2018, outre Facebook et Instagram, l'autorité de gestion a créé un compte sur LinkedIn afin de communiquer en direction des partenaires et des porteurs de projets.

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

La stratégie d'intervention du PO Massif central contribue à une croissance intelligente, durable et inclusive :

Intelligente, car le Massif central ne peut utiliser les outils de croissance et d'innovation des métropoles urbaines. Cela ne veut pas dire qu'il est sans ressources, mais celles-ci doivent être regardées et mobilisées différemment pour créer de nouvelles activités et de nouveaux emplois. Dans un contexte budgétaire contraint, c'est dans l'innovation que se trouvent nombre de solutions aux problématiques de ce massif et c'est la plus-value la plus reconnue des programmes de Massif que d'inciter fortement à l'expérimentation dont chacun peut profiter ensuite.

L'axe 3 du POI, est un axe qui permet de soutenir des expérimentations et des démarches innovantes répondant aux problématiques d'attractivité du Massif central et surtout d'en diffuser les résultats pour impulser un nouveau mode de développement adapté aux territoires ruraux de montagne.

Une trentaine d'actions opérationnelles innovantes ont été soutenues depuis le début du Programme, soit 2,1M€ de FEDER programmé. Ces opérations répondent à des problématiques différentes : de la mobilité à la culture comme levier d'attractivité et à différentes échelles. La plus-value de ces projets repose sur leurs dimensions partenariales : pour chaque projet les porteurs travaillent en synergie pour tester des actions et répondre collectivement à une problématique commune.

A titre d'exemple, un dossier programmé en 2018 pour un montant de 171 000€ de FEDER Massif central, a consisté en l'expérimentation d'un nouveau mode de déplacement : le covoiturage dynamique « Covoit'ici », mélange entre le covoiturage classique et la pratique de l'auto-stop. Via des bornes interactives sur une ligne, fréquentée régulièrement dans le cadre des déplacements domicile/travail, les conducteurs et les passagers sont mis en relation sans inscriptions ni planification au préalable. Ce projet est porté par le Syndicat Mixte des Transports Clermontois et le parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Durable, car la richesse longtemps oubliée du Massif central est son environnement exceptionnel et la qualité comme la quantité de ses ressources naturelles. Puits de carbone, château d'eau, réservoir de biodiversité, le Massif central est un acteur déterminant pour l'atteinte des grands enjeux que s'est fixé l'Europe en termes de lutte contre le changement climatique, d'amélioration de la qualité des eaux ou de lutte contre l'érosion de la biodiversité. Le Massif central a intérêt à impulser de nouveaux modes de développement qui permettent de gérer et valoriser durablement ces ressources pour contribuer activement à décarboner l'économie européenne.

La préservation et la valorisation du potentiel des ressources naturelles du Massif central est une priorité du programme. 52% de l'enveloppe initiale du programme est dédiée à l'axe 1.

9,7 M€ ont été programmés sur l'axe 1 depuis le début du programme et ont permis de soutenir des projets en faveur de la protection et de la restauration de la biodiversité et des paiements pour services environnementaux ainsi qu'en faveur de la conservation, protection, promotion et développement du

patrimoine naturel et culture via le tourisme de pleine nature.

Les indicateurs de résultat du programme font notamment ressortir :

- une nette amélioration de la préservation des prairies en zones Haute Valeur Naturelle en 2010 et 2017 (+7%),
- une relative stabilité du niveau de spécialisation des communautés d'oiseaux : 0.68 en 2013, 0.72 en 2018.

Les projets soutenus dans le but d'accroître les retombées économiques des services environnementaux ont permis d'aboutir à des réalisations concrètes :

- recherche d'un modèle économique pour la valorisation des produits issus des systèmes herbagers du Massif central. Il a abouti à la création de la marque « Altitude 1886 » fin 2018,
- mise en place d'un référentiel national de certification carbone et le dernier. Il a abouti à la création d'un label bas carbone, validé par un décret national du 28 novembre 2018,
- accompagnement de structures vers l'expérimentation de paiements pour services environnementaux (PSE) sur le Massif central. Plusieurs études ont été effectuées sur la mise en place éventuelle de PSE et un a été mis en place.

Inclusive, car la nature-même de la stratégie du Massif central est d'accueillir et intégrer de nouveaux habitants. La bonne santé sociale du Massif est un atout à mieux connaître et valoriser et la gouvernance partenariale si particulière, impulsée par les politiques de massif, peut être mobilisée de manière exemplaire.

Les politiques d'accueil et d'intégration de nouvelles populations mises en œuvre dans le cadre du POI Massif central ont permis de soutenir 42 territoires (certains sont lauréats du premier appel à projets en 2015 puis de celui de 2017 ou de 2018 ; et ce chiffre ne comptabilise pas les territoires inscrits dans le cadre de l'appel à projets de 2018, la sélection n'a pas été effectuée à ce stade), pour un montant total de 4,2M€ de FEDER

Malgré la réorganisation territoriale qui les ont fortement impactés, les territoires qui ont mis en place une politique d'accueil constate soit un recul de la déprise démographique sur leur territoire grâce à un solde migratoire qui redevient positif ou à minima une diminution de la perte annuelle de population.

C'est ce bilan positif de l'impact des politiques d'accueil qui a convaincu le partenariat de lancer deux nouveaux appels à projets en 2017 et 2018 (et un dernier prévu en 2019) avec toujours pour objectif l'accroissement de la population du Massif central de 0,6% en moyenne annuelle, une croissance de la population pour au moins 75% des cantons et une progression de la qualité de vie dans les territoires.

En 2020 et 2021, les résultats des évaluations d'impact du programme seront disponibles et permettront d'alimenter la réflexion concernant la contribution du programme aux changements opérés sur le territoire du Massif central.

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Seul un indicateur du cadre de performance est concerné par la non-atteinte de la valeur intermédiaire.

Il s'agit de l'indicateur financier de l'axe 2. En effet, comme cela a été indiqué plus haut, cet axe est très en retard en termes de programmation et des paiements.

L'écart d'avancement constaté entre l'indicateur CO04 et l'indicateur financier s'explique par le fait que l'essentiel des dépenses de l'axe 2 vise les PME dans le cadre d'actions collectives portées par des interprofessions ou des groupements d'entreprises. Dans la plupart des cas, les PME sont des bénéficiaires indirects des aides puisqu'elles profitent d'un soutien non financier pouvant prendre la forme d'actions de conseil ou d'information/sensibilisation, d'équipements de formation, par exemple via les démonstrateurs bois (principale action financée). La vérification des double compte est réalisée sur la base d'une liste des numéros SIRET fournie par les porteurs de projet. Une même entreprise ne peut donc pas être comptabilisée plusieurs fois.

Avec 5M€ de crédits FEDER sur les 9 M€ FEDER de l'axe2, la majorité des crédits FEDER du PO Massif central sont orientés sur des actions de soutien indirect aux entreprises. C'est ce type d'actions qui a été identifié comme le levier le plus pertinent pour parvenir à l'objectif de développement de la filière bois du Massif central.

L'évaluation de mise en œuvre du POI a notamment fait ressortir le fait qu'en dépit d'une bonne dynamique initiale, cet axe est confronté à un risque d'essoufflement liée à :

- des difficultés techniques et organisationnelles de structuration de la filière bois, qui ne sont pas spécifiques au Massif central,
- un tassement de l'animation entre fin 2015 et 2017 (qui a néanmoins été relancée en 2018 avec le recrutement d'un chargé de mission dédié au sein de l'autorité de gestion et l'organisation d'actions d'animation et de communication concernant la filière bois-construction),
- une activité faible de certaines têtes de réseau ou bien qui ont été fragilisées sur leurs ressources humaines.

D'autres hypothèses peuvent être faites sur le retard de consommation des crédits de cet axe :

- l'enjeu de modification de comportement des entreprises et des consommateurs s'inscrit sur une temporalité longue qui dépasse la période de programmation 2014-2020,
- le champ d'intervention est relativement étroit dans la mesure où il s'inscrit en complémentarité par rapport aux programmes Feder régionaux qui interviennent davantage sur les investissements

dont les montants financiers sont souvent élevés.

Le deuxième volet de cet axe - prospecter et positionner les PME du Massif central sur les marchés futurs – a été peu mobilisé jusqu'à présent et fera l'objet d'une animation renforcée à partir de 2019.

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
RAMO 2018 - Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	12 juin 2019			RAMO 2018 - Résumé à l'intention des citoyens		

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: AXE 3, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS3, indicateur: IRes6, catégorie de région: M, année: 2018 (2 448,51 > 2 113,15). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: AXE 3, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS3, indicateur: IRes6, catégorie de région: T, année: 2018 (3 494,48 > 3 015,85). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,46 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO07, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,46 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO07, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 106,63 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 6c, indicateur: ISR2, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 106,69 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 6c, indicateur: ISR2, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 111,11 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 114,06 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 114,97 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 115,29 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 117,59 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,92 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 121,43 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 121,84 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 124,85 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 6c, indicateur: ISR3, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 124,85 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 6c, indicateur: ISR3, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 125,11 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 6c, indicateur: ISR3, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 125,11 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 6c, indicateur: ISR3, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 136,48 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 139,71 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 140,60 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 140,60 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 200,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 6c, indicateur: ISR3, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 200,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 6c, indicateur: ISR3, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 116,60 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 6d, indicateur: ISR1, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 116,71 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: AXE 1,

Gravité	Code	Messages
		priorité d'investissement: 6d, indicateur: ISR1, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.